



GRAND PUBLIC ET NUMERIQUE
Direction Executive des Pays de la Loire

Monsieur Franck HERVY
Mairie de La Chapelle des Marais
16 RUE DE LA BRIERE
44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

Nantes, le 26 septembre 2023

Objet : Votre mail du 19/9/23

Monsieur le MAIRE,

Je fais suite à mes échanges avec votre Directrice Générale des Services, Mme Lavez, concernant les modalités de la nouvelle convention La Poste Agence Communale.

La durée de la convention peut à titre exceptionnel aller jusqu'à 9 ans.

Dans la majorité des cas, la durée est de 6 ans.

Concernant l'accompagnement, LA POSTE s'engage à verser à la commune une prime exceptionnelle d'installation d'un montant de 3000 euros.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments respectueux.

Mme Véronique STANGALINI
Directrice Exécutive adjointe en charge
de la présence et du maillage territorial